



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E104756

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/10/1982
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 20/12/2017
40 600

Raison sociale : MACE ET FROGE

7 RUE DES CHARMILLES
35510 CESSON SEVIGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1982B00334

Téléphone : 02 99 33 78 01
Portable :

Fax :

Siret : 325 493 898 00044

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 46

Site Internet : www.mace-froge.fr
E-mail : contact@mace-froge.com

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 52221854005

Responsabilité légale :
FROGE GUILLAUME GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 52221854006

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/07/2023

Effectif moyen : 39 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2023
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	15/09/2023
5223 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²	04/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/09/2023
o Chaudière bois	04/10/2023
o Poêle ou insert bois	04/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	15/09/2023

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.